



**Commune de Jonquières  
Commune de Saint Saturnin de Lucian  
Commune de Saint Guiraud**

**RD 141- RD 130  
DEVIATION DE JONQUIERES**

---

**Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique**

MAITRE D'OUVRAGE

**Conseil Général de l'Hérault**

OBJET DE L'ETUDE

**RD141 - RD130 DEVIATION DE JONQUIERES**

**N° AFFAIRE**

**M11052**

INTITULE DU RAPPORT

***Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique***

V2	Mai 2012	Aurélie MARCON	Laurent FRAISSE	Intégration des remarques du maitre d'ouvrage
V1	Mai 2012	Aurélie MARCON	Laurent FRAISSE	
<i>N° de Version</i>	<i>Date</i>	<i>Établi par</i>	<i>Vérfié par</i>	<i>Description des Modifications / Évolutions</i>

## PLAN GENERAL DU DOSSIER

<b>PIECE 1 – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES.....</b>	<b>9</b>
<b>PIECE 2 – PLAN DE SITUATION DU PROJET.....</b>	<b>14</b>
<b>PIECE 3 – NOTICE EXPLICATIVE.....</b>	<b>16</b>
<b>PIECE 4 – PLAN GENERAL DES TRAVAUX.....</b>	<b>21</b>
<b>PIECE 5 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS .....</b>	<b>25</b>
<b>PIECE 6 – ESTIMATION SOMMAIRE DES DEPENSES.....</b>	<b>28</b>
<b>PIECE 7 – ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>30</b>

## SOMMAIRE DETAILLE

<b>PIECE 1 – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES.....</b>	<b>9</b>
I.  Objet et conditions de l'enquête.....	10
I.1.  Ouverture de l'enquête.....	10
I.2.  Publicité de l'enquête.....	10
I.3.  Organisation et déroulement de l'enquête.....	10
II.  Insertion de l'enquête dans la procédure administrative relative à l'opération.....	11
II.1.  Le projet avant l'enquête.....	11
II.2.  A l'issue de l'enquête publique.....	11
II.3.  La déclaration d'utilité publique.....	11
III.  Au-delà de la déclaration d'utilité publique.....	11
III.1.  Les études de détail.....	11
III.2.  L'enquête parcellaire et la procédure d'expropriation.....	11
III.3.  Le classement /déclassement.....	12
III.4.  Les procédures complémentaires.....	12
III.5.  La construction et la mise en service.....	12
IV.  Textes régissant l'enquête.....	13
<b>PIECE 2 – PLAN DE SITUATION DU PROJET .....</b>	<b>14</b>
<b>PIECE 3 – NOTICE EXPLICATIVE .....</b>	<b>16</b>
I.  Objet de l'opération.....	17
I.1.  Le contexte global.....	17
I.2.  La situation actuelle.....	17
I.3.  Les enjeux et objectifs de l'opération.....	17
II.  Les décisions et études antérieures.....	17
III.  Présentation du projet soumis à l'enquête publique.....	19
III.1.  Tracé de l'infrastructure.....	19
III.2.  Statut et classement de la voie.....	19
III.3.  Conditions d'exploitation.....	19
III.4.  Contraintes d'exploitation.....	19
III.5.  Entretien.....	19
IV.  Caractéristiques principales du projet.....	20
IV.1.  Profil type.....	20
IV.2.  Echanges et rétablissement des communications.....	20
IV.3.  Ouvrages d'art.....	20
IV.4.  Terrassement.....	20

IV.5.  Assainissement pluvial et rétablissement des écoulements.....	20
IV.6.  Eclairage public.....	20
IV.7.  Trafics.....	20

### **PIECE 4 – PLAN GENERAL DES TRAVAUX..... 21**

### **PIECE 5 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS ..... 25**

I.  Principes d'aménagement.....	26
II.  Caractéristiques géométriques.....	26
III.  ouvrages hydrauliques.....	27
III.1.  Ouvrages de franchissement de la déviation.....	27
III.2.  Ouvrages de collecte des eaux périphériques.....	27
III.3.  Ouvrages d'assainissement pluvial de la plateforme.....	27
III.4.  Echanges et rétablissement des communications.....	27

### **PIECE 6 – ESTIMATION SOMMAIRE DES DEPENSES..... 28**

### **PIECE 7 – ETUDE D'IMPACT ..... 30**

#### **AVANT-PROPOS ET AUTEURS DES ETUDES ..... 31**

#### **PARTIE I – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT..... 33**

I.  Objectif de l'étude d'impact.....	34
II.  Analyse de l'état initial.....	34
II.1.  La situation géographique et la présentation de l'aire d'étude.....	34
II.2.  L'environnement physique.....	34
II.3.  L'environnement naturel.....	35
II.4.  L'environnement humain.....	35
II.5.  Le paysage.....	36
III.  Comparaison des variantes et justification de la solution retenue.....	36
IV.  Présentation du projet soumis à l'enquête.....	36
V.  Impacts du projet et mesures associées.....	36
V.1.  Effets en phase travaux.....	36
V.2.  Effets en phase d'exploitation.....	37

#### **PARTIE II – APPRECIATION DES IMPACTS DU PROGRAMME ..... 39**

#### **PARTIE III – ANALYSE DE L'ETAT INITIAL ..... 41**

I.  Situation géographique et zone d'étude.....	42
II.  Environnement physique.....	43
II.1.  Le climat local.....	43
II.2.  La topographie.....	43
II.3.  Le contexte géologique.....	43
II.4.  Les eaux souterraines.....	45
II.5.  Les eaux superficielles.....	49

II.6. Les risques majeurs .....	53	V.6. Eclairage public .....	86
III. Environnement naturel .....	55	V.7. Trafics .....	86
III.1. Protection des espaces naturels .....	55	V.8. Aménagements paysagers.....	86
III.2. Milieux en présence sur la zone d'étude et enjeux écologiques.....	55	<b>PARTIE V – IMPACTS DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES .....</b>	<b>87</b>
IV. Environnement humain .....	58	<b>PHASE CHANTIER.....</b>	<b>88</b>
IV.1. La population et logement.....	58	I. La qualité de l'air .....	89
IV.2. Equipements publics.....	59	II. Le milieu aquatique .....	89
IV.3. Contexte économique .....	59	III. Les espèces animales et végétales .....	90
IV.4. L'occupation des sols .....	62	IV. Les conditions de circulation .....	91
IV.5. Les documents d'urbanisme.....	64	V. Les riverains.....	91
IV.6. Les infrastructures routières .....	66	VI. Le bruit.....	91
IV.7. Les réseaux .....	68	VII. Les déchets du BTP .....	92
IV.8. Foncier.....	69	VII.1. Définition des déchets du BTP.....	92
IV.9. Les nuisances.....	69	VII.2. Déchets du BTP pouvant être produits en phase « Chantier » .....	92
IV.10. Le patrimoine culturel .....	71	VII.3. Filières d'élimination des déchets du BTP produits en phase chantier.....	92
V. Le paysage .....	72	VIII. Le patrimoine .....	93
V.1. Contexte général.....	72	VIII.1. Monument historique « Château de Jonquières » .....	93
V.2. Zoom sur le secteur d'étude .....	72	VIII.2. Vestiges archéologiques.....	93
V.3. Motifs paysagers patrimoniaux .....	73	<b>PHASE EXPLOITATION .....</b>	<b>94</b>
VI. Synthèse des contraintes identifiées .....	74	I. Effets sur l'environnement physique.....	95
VI.1. L'environnement physique .....	74	I.1. Effets sur le climat .....	95
VI.2. L'environnement naturel.....	74	I.2. Effets sur la qualité de l'air.....	95
VI.3. L'environnement humain.....	74	I.3. Effets sur le sol.....	95
VI.4. Le paysage.....	74	I.4. Effets sur les écoulements des eaux superficielles.....	95
<b>PARTIE IV – COMPARAISON DES VARIANTES ET JUSTIFICATION DE LA SOLUTION RETENUE.....</b>	<b>75</b>	I.5. Effets sur la qualité des eaux superficielles .....	103
I. Objet de l'opération.....	76	I.6. Effets sur les eaux souterraines et l'alimentation en eau potable .....	105
II. Description de la voirie existante .....	76	II. Effets sur l'environnement naturel .....	105
III. Rappel des décisions et études antérieures.....	77	II.1. Evaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000.....	105
IV. Présentation des variantes étudiées .....	78	II.2. Effets sur les habitats et la végétation.....	105
IV.1. Parti d'aménagement.....	78	II.3. Effets sur la faune .....	105
IV.2. Variantes de tracé.....	78	III. Effets sur l'environnement humain .....	107
IV.3. Sous variantes de la variante retenue.....	83	III.1. Effets sur le cadre de vie .....	107
V. Définition de la solution proposée.....	85	III.2. Compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme en vigueur .....	107
V.1. Caractéristiques géométriques.....	85	III.3. Effets sur l'urbanisation et le bâti.....	108
V.2. Echanges et rétablissement des communications .....	85	III.4. Effets sur les activités .....	108
V.3. Ouvrages d'art .....	86	III.5. Effets sur le foncier.....	109
V.4. Terrassement .....	86	III.6. Effets sur les conditions de circulation .....	109
V.5. Assainissement pluvial et rétablissement des écoulements.....	86	III.7. Effets sur les réseaux.....	110

III.8. Effets sur l'ambiance acoustique .....	110
III.9. Effets sur le patrimoine culturel .....	111
IV. Effets sur le paysage et parti d'aménagement.....	114
<b>PARTIE VI – ANALYSES DES EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE HUMAINE.....</b>	<b>115</b>
I. La qualité de l'air .....	116
I.1. Effets des polluants sur la santé.....	116
I.2. Population concernée .....	117
I.3. Estimation des émissions.....	117
I.4. Conclusion sur le risque sanitaire lié à la qualité de l'air.....	118
II. Les nuisances sonores .....	118
III. La sécurité des riverains et des usagers.....	118
IV. La qualité des eaux .....	118
V. La qualité du sol et du sous-sol .....	118
VI. Conclusion sur le risque sanitaire.....	118
<b>PARTIE VII – EVALUATIONS DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET ANALYSE DES COÛTS COLLECTIFS DES POLLUTIONS ET NUISANCES .....</b>	<b>119</b>
I. Evaluation des consommations énergétiques .....	120
II. Analyse des coûts collectifs .....	120
II.1. Pollution de l'air.....	120
II.2. Effet de serre .....	121
<b>PARTIE VIII – ESTIMATION SOMMAIRE DES MESURES D'INSERTION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>122</b>
<b>PARTIE VIII – ANALYSE DES METHODES D'EVALUATION UTILISEES.....</b>	<b>124</b>
I. La méthodologie.....	125
I.1. L'air.....	125
I.2. La géologie.....	125
I.3. L'eau .....	125
I.4. Les risques majeurs .....	125
I.5. Le milieu naturel .....	125
I.6. Le contexte socio-économique .....	125
I.7. L'acoustique.....	125
I.8. Le patrimoine culturel .....	125
I.9. Le paysage.....	125
II. Les organismes contactés .....	125
<b>PARTIE IX – ANNEXES .....</b>	<b>126</b>
I. Resultats des sondages géotechniques, hydrogéotechnique Sud-est.....	127
II. Resultats du suivi piézométrique, hydrogéotechnique Sud-est.....	129
III. Etude faunistique et floristique, les écologistes de l'euzière, septembre 2011 et mars 2012 .	131

IV. Notice d'évaluation des incidences du projet sur les sites natura 2000, les écologistes de l'euzière, mars 2012.....	132
V. Cartes isophoniques, étude acoustique CEREG Ingénierie mai 2011 .....	133
VI. Bilan de la concertation .....	134

## LISTE DES PLANCHES CARTOGRAPHIQUES

Carte n°1 : Localisation géographique .....	15
Carte n°2 : Plan d'aménagement d'ensemble de la déviation .....	22
Carte n°3 : Plan d'aménagement – Tronçon Nord.....	23
Carte n°4 : Plan d'aménagement – Tronçon Sud.....	24
Carte n°5 : Contexte hydrogéologique et exploitation de la ressource souterraine.....	48
Carte n°6 : Réseau hydrographique .....	50
Carte n°7 : Bassins versants périphériques.....	51
Carte n°8 : Patrimoine naturel .....	57
Carte n°9 : Documents d'urbanisme de Jonquières, Saint-Saturnin-de-Lucian et Saint-Guiraud.....	65
Carte n°10 : Variante de tracé.....	79
Carte n°11 : Réseau de collecte des eaux périphériques et ouvrages assurant la transparence hydraulique .....	97
Carte n°12 : Principe d'assainissement pluvial du projet .....	99
Carte n°13 : Plan de présentation des bassins de compensation.....	101
Carte n°14 : Coupe type d'un bassin de compensation .....	102

# **PIECE 7 – ETUDE D'IMPACT**

---

---

## **PARTIE I – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

---

---



## I. OBJECTIF DE L'ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact a pour objectif d'identifier les incidences du projet sur son environnement, notamment sur le milieu physique, le milieu naturel, le milieu humain et le paysage.

L'étude comprend successivement l'analyse des caractéristiques de l'environnement avant le projet, la comparaison des différentes solutions envisageables, l'identification des impacts de la solution retenue sur l'environnement et les propositions de mesures pour atténuer, supprimer ou compenser ces impacts.

Les méthodes d'étude et d'évaluation ont comporté des analyses documentaires et bibliographiques, et des investigations de terrain. Une consultation des administrations et de divers acteurs locaux a été réalisée.

L'opération concerne l'aménagement de la déviation de la RD141 sur la commune de Jonquières à hauteur du village.

Il est à souligner que parallèlement à l'aménagement de la déviation du village de Jonquières, la commune a initié d'ores et déjà des travaux de requalification du centre-ville consistant en l'aménagement de l'entrée de ville, la réalisation de parking, la réalisation de trottoirs le long de la RD 141, la réfection des réseaux d'eaux usées et d'alimentation en eau potable. Ces travaux ont été achevés en février 2012.

## II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

### II.1. La situation géographique et la présentation de l'aire d'étude

La commune de Jonquières se situe dans le département de l'Hérault, à 15 km à l'Est de Lodève au cœur de la haute vallée de l'Hérault au sein de la plaine viticole de Gignac. Le village de Jonquières concentré au centre du territoire communal s'organise autour des deux axes routiers principaux que sont la RD 141 et la RD 130 en direction de St-Saturnin-de-Lucian. Le périmètre d'étude englobe l'ensemble du territoire qui est en relation physique, visuelle, géographique et socio-économique avec le projet, qui s'étend sur un tronçon de 1,25 km entre l'entrée Sud du village de Jonquières jusqu'à la limite du territoire communale au Nord au droit de la RD 130.

### II.2. L'environnement physique

#### II.2.1. Le climat local

Le climat du secteur est typiquement méditerranéen, avec des températures très douces toute l'année, des étés chauds et secs et des précipitations très irrégulières. La zone est également influencée par le Mistral et plus occasionnellement par le vent Marin.

#### II.2.2. La topographie

La commune de Jonquières se situe à environ 100 m d'altitude offrant un territoire relativement plat caractéristique de la plaine de Gignac.

#### II.2.3. La géologie

La déviation est localisée dans des formations quaternaires de glacis de piémont. Les sondages géotechniques mettent en évidence une succession de couches perméables à matrice limono-sableuse à sableuse et ponctuellement une couche argileuse imperméables s'intercalant au sein des limons et sables.

#### II.2.4. Les eaux souterraines

La zone d'étude est localisée au sein de **masses d'eau souterraines nommées « Formations tertiaires et crétacées du bassin de Béziers-Pézenas »** et codifiée FR\_D0\_510. Les possibilités aquifères des différentes formations tertiaires sont assez réduites. Dans le secteur d'études au regard des résultats des sondages géotechniques et des éléments issus de la Banque du Sous Sol du BRGM, une nappe est présente mais elle s'avère peu productive, la piézométrie dépendant des impluviums.

Cette masse d'eau n'est pas exploitée sur le secteur malgré la présence de filons d'eau souterraine. En effet, l'exploitation du captage de la **Combettes implantée à l'entrée Nord du village de Jonquières** a été abandonnée compte tenu de l'irrégularité et la faiblesse de sa productivité.

Néanmoins, le territoire de Jonquières est assujéti aux **prescriptions du périmètre de protection éloigné** « qui n'interdisent par la réalisation d'infrastructures routières.

La qualité des eaux souterraines est bonne.

#### II.2.5. Les eaux superficielles

Le tracé de la déviation intercepte le bassin-versant du ruisseau de l'Armous, affluent rive droite de l'Hérault. Le secteur d'étude est concerné par un réseau de fossés secondaires dont certaines sont alimentés par des résurgences souterraines. **L'Armous constitue le seul cours d'eau concerné indirectement par le projet d'aménagement.**

Ce ruisseau est identifié comme une **masse d'eau superficielle** dénommée « **Ruisseau de la Tieulade** » **FRDR10763** et dont **l'objectif global de bon état est fixé en 2021** au regard des apports en **nutriments et/ou pesticides** et de la **morphologie** « recalibrée » du cours d'eau.

Aucun suivi de la qualité physico-chimique des eaux de l'Armous n'est effectué.

Aucun usage spécifique n'est associé au cours d'eau.

#### II.2.6. Les risques naturels majeurs

La commune de Jonquières, sur laquelle est projetée la déviation, est soumise au risque inondation du fait des crues du ruisseau d'Argenteille traversant le bourg. Le projet de déviation dans son ensemble n'est pas concerné par les zones inondables recensées **dans le PPRI Haute Vallée de l'Hérault** approuvé le 11/06/2007. Seuls quelques mètres carrés de la zone rouge du PPRI impactent les abords de la déviation qui sont maintenus au terrain naturel, ne modifiant pas les conditions d'écoulement.

Les communes de **St-Guiraud et St-Saturnin-de-Lucian ne font l'objet d'aucun PPRI**. Pour ces communes, une zone inondable hydromorphologique est identifiée le long du cours de l'Armous mais le **projet d'aménagement s'inscrit hors de son emprise.**

Les terrains concernés par le projet de déviation ne sont pas soumis à d'autre type de risque naturel (feu de forêt, mouvement de terrain).

### **II.3. L'environnement naturel**

La zone d'étude n'intercepte aucun zonage d'inventaire ni aucun zonage de conservation.

Les parcelles sur l'emprise du projet ont un caractère agricole

Les inventaires floristiques menés sur site attestent d'une diversité habituelle pour la plaine agricole héraultaise mais ne présente pas d'espèce patrimoniale. Une exception est représentée par le Jonc strié, espèce remarquable ZNIEFF, dont la localisation reste ponctuelle.

Selon l'étude faunistique, les enjeux sur la faune portent principalement sur le Bruant ortolan et le Crapaud calamite.

### **II.4. L'environnement humain**

#### **II.4.1. La démographie**

Après une période de forte déprise démographique entre 1968 et 1975, les communes de Jonquières, St-Saturnin-de-Lucian, Saint Guiraud connaissent une augmentation constante de leur population communes. **Ces augmentations de la population** sont liées à un **solde migratoire significatif** du fait de la localisation de la commune (**zone rurale, proche de Montpellier et de l'autoroute**).

#### **II.4.2. Le logement**

Le parc de logements ne cesse de croître en corrélation avec l'évolution démographique.

#### **II.4.3. Les équipements publics**

Les communes de **St-Guiraud et St-Saturnin-de-Lucian** présentent quelques équipements publics implantés en cœur de village. A l'image de la commune de Jonquières, **en matière d'équipements scolaires, sanitaire et sociale, les équipements publics font défaut, nécessitant de se déplacer dans le bassin de vie.**

#### **II.4.4. Les activités**

Les activités économiques de la ville sont essentiellement représentées par l'agriculture, et notamment la viticulture.

**Sept caves particulières** sont présentes sur la commune de Jonquières et assurent la production et la commercialisation sur place du vin **L'accès aux caves particulières de Jonquières s'effectue depuis l'autoroute A750 via la RD 141.**

Les autres vigneron de la commune adhèrent à la cave coopérative de Saint-Saturnin-de-Lucian. L'activité liée à la cave coopérative implique un flux de poids lourds véhiculant les éléments nécessaires à la transformation de produits à leur exportation et à l'apport de matériel indispensable à l'activité.

**La desserte des caves particulières et de la cave coopérative de St-Saturnin s'effectue depuis l'autoroute A750 via la RD 141 puis la RD 130 et implique le passage obligé des camions au cœur du village de Jonquières.**

La majorité des actifs de la commune de Jonquières, St-Guiraud et St-Saturnin-de-Lucian exercent leur activité professionnelle hors commune, dans les bassins d'emplois Clermont-l'Hérault / Gignac / Saint-André-de-Sangonis et de l'agglomération montpelliéraine.

Ce faisant, les mobilités **pendulaires se sont renforcées entre lieu de vie et lieu de travail.**

#### **II.4.5. L'occupation des sols et foncier**

Les communes de Jonquières, St-Saturnin-de-Lucian et St-Guiraud sont des communes rurales et naturelles. Le projet s'inscrit principalement sur des parcelles viticoles incluses dans la délimitation AOC « Languedoc » rouges, rosés et blancs.

Aucun bâti n'est localisé sur le tracé de la déviation.

Le projet d'aménagement s'inscrit sur des parcelles privées.

#### **II.4.6. Les documents d'urbanisme**

La commune de Jonquières est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme.

Le secteur étudié est concerné par les zones agricoles A1 et A3. Au sein de ces zones, sont autorisés les constructions, installations et aménagements nécessaires aux services et équipements publics ou d'intérêt collectif. Les terrassements et affouillements sur sol sont autorisés dès lors qu'ils sont nécessaires à l'exécution d'une autorisation d'urbanisme délivrée sur ces zones.

Un emplacement réservé pour l'aménagement de la déviation est signalé

Pour les communes de St-Guiraud et St-Saturnin-de-Lucian, le règlement des zones concernées des documents d'urbanisme n'autorisent explicitement que les infrastructures routières. Les exhaussements et affouillements ne sont pas expressément autorisés. Toutefois l'aménagement s'inscrivant au droit du terrain naturel et n'impliquant pas de bassin de compensation sur leur territoire, le projet est compatible avec les documents d'urbanisme.

#### **II.4.7. Les infrastructures routières**

Le réseau primaire est composé de routes départementales qui convergent au niveau du cœur du bourg.

La commune de Jonquières est principalement desservie par la RD 141 (liaison entre l'autoroute A750 et Saint Jean de Fos), la RD130 (liaison entre Saint André de Sangonis et Saint Maurice Navacelles) et la RD141<sup>E1</sup> (liaison entre le village de Jonquières et le village de Saint Guiraud).

Les autres voies complétant ce réseau routier sont principalement des voies communales et les rues du village qui assurent la desserte localisée des espaces bâtis.

Le réseau viaire est complété par des chemins d'accès aux villages et parcelles agricoles.

Le trafic au cœur du village de Jonquières prend en compte :

- les trajets pendulaires domicile-travail qui constituent la majorité du trafic. Ils se maintiennent tout au long de l'année.

- le trafic occasionnel lié à l'accès aux équipements publics dispersés sur le bassin de vie (établissements scolaires, services médicaux, loisirs) ainsi que les commerces peu présents sur le secteur.
- le trafic de poids lourds généré par l'activité agricole du secteur, notamment par la cave coopérative de St-Saturnin-de-Lucian.

Le trafic moyen journalier annuel est de l'ordre de 1400 véhicules/jour dont 5% de poids lourds.

Les trafics pratiqués ne sont pas exceptionnels pour un axe départemental. Néanmoins, la traversée même de Jonquières pose des problèmes de circulation et la présence des véhicules et notamment les poids lourds à une telle proximité des habitations, crée des nuisances pour les riverains et des conditions de circulation peu sécuritaires.

#### II.4.8. Les réseaux et équipements

La zone d'étude est concernée par de nombreux réseaux : réseau AEP, réseau EU, réseau télécom, réseau d'électricité.

#### II.4.9. Les risques et les nuisances

Seule la RD 141 constitue une source prépondérante de bruit au droit du secteur d'étude. Le contexte d'ambiance sonore est modéré de jour comme de nuit (niveaux sonores inférieurs à 65 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit) pour l'ensemble des habitations situées dans la zone d'étude.

Au vu des éléments disponibles, la zone ne semble pas affectée par les émissions d'origine routière. Le caractère rural des environs ainsi que la bonne ventilation du secteur confèrent à la zone d'étude une qualité de l'air préservée.

#### II.4.10. Le patrimoine culturel

Un monument historique est identifié sur le secteur. Il s'agit du **Château de Jonquières** implanté au cœur du village.

Aucun vestige archéologique connu n'est recensé dans la zone d'étude. A ce jour, le service de la DRAC n'a pas signalé son intention de **prescrire un diagnostic archéologique préalable aux travaux d'aménagement de la voirie.**

### II.5. Le paysage

Le projet s'inscrit dans la plaine de Gignac. Elle se caractérise par un paysage ouvert clairement cadrée par les hauts reliefs de causses et de garrigues qui la cernent à l'est, au nord et à l'ouest.

La plaine est largement dominée par les terres agricoles (vignes) au sein desquelles s'insèrent des villages épars.

## III. COMPARAISON DES VARIANTES ET JUSTIFICATION DE LA SOLUTION RETENUE

Trois variantes d'aménagement ont été analysées dans le cadre de l'étude préliminaire. De façon assez claire, il apparaît que la solution d'aménagement à l'Ouest du village **répond au mieux aux objectifs recherchés tout en minimisant autant que possible les impacts sur les différents milieux.**

Trois sous variantes à la variante 1 ont été analysées afin d'optimiser la variante retenue tant en terme d'emprise, d'accessibilité à la déviation, de visibilité et de coût financier. **Il apparaît que la variante 1 constitue la variante la moins impactante, aucune des sous variantes n'ont été retenue.**

## IV. PRESENTATION DU PROJET SOUMIS A L'ENQUETE

Le projet retenu est caractérisé par la réalisation d'une déviation à l'Ouest du village de Jonquières, déviation de la RD 141.

La plateforme routière s'étendra sur 9 m de large : 2 voies de 3 m accompagnées de 2 accotements de 1,5 m plus l'assainissement pluvial de la chaussée (largeur variable atteignant au maximum 1,50m).

## V. IMPACTS DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES

### V.1. Effets en phase travaux

**Production de poussières** → Arrosage du chantier en période sèche, protection des installations de stockage des matériaux.

**Risques de pollution des eaux** → Le ruisseau de l'Armous présente un objectif de bon état physico-chimique fixé à l'horizon 2021, selon le SDAGE. A ce titre, il est nécessaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la qualité des eaux.

Les dispositions à prendre en phase de chantier sont limitées et classiques :

- chantier à prévoir par temps sec afin de limiter le risque de lessivage des sols décapés et potentiellement souillés ;
- limiter les apports en matières en suspension vers les cours d'eau ;

- ne pas rejeter les laitances de béton ou les eaux de lavage directement dans les cours d'eau ;
- assurer la remise en état des lieux après travaux.

Précautions en phase chantier vis-à-vis de la pollution accidentelle :

- aucune centrale à béton ne sera installée aux abords du cours d'eau
- réalisation de visites préalables régulières du matériel (vérification du contrôle technique des véhicules, réparation des éventuelles fuites...);
- stationnement des véhicules de chantier loin des franchissements et des axes d'écoulement des eaux ;
- réalisation de la vidange, le nettoyage, l'entretien, la réparation et le ravitaillement des engins et du matériel, exclusivement sur des aires de chantier étanches réservées à cet effet. La plateforme étanche sera dotée d'un bassin ou bac recueillant les eaux. Les produits de vidange sont recueillis et évacués en fûts fermés vers des décharges agréées ;
- stockage des lubrifiants, hydrocarbures ou autres produits polluants sur des zones bénéficiant d'un dispositif de protection qui permette d'assurer la meilleure étanchéité et le meilleur confinement possible ;
- remplissage des réservoirs sécurisés (pistolets à arrêt automatique, contrôle de l'état des flexibles).

En sus, un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle devra être dressé au préalable du commencement des travaux.

**Destruction ou altération d'habitats** → Seront mises en place des mesures d'évitement et de réduction pour préserver les fossés identifiés comme habitats pour le crapaud calamite et le jonc strié. La plantation de haies permettra de reconstituer l'habitat du bruant ortolan. Le planning d'intervention respectera la période de reproduction des espèces.

**Perturbation de la circulation** → Le chantier pourra occasionner des perturbations importantes lors de la réalisation des carrefours de raccordement aux voiries existantes. Le trafic des travaux pourra également interférer avec la circulation existante.

Toutes les mesures nécessaires à la sécurité routière (feux, limitation des vitesses autorisées, signalisation claire...) seront prises. Un itinéraire alternatif devra être proposé lors des travaux sur la route communale reliant la RD 141 E1 à la RD 130 et lors des travaux sur la RD 141 E1.

**Bruit lié au chantier** → Utilisation d'engins aux normes, réalisation des travaux durant les jours ouvrables et pendant la journée.

**Patrimoine** → Durant la phase chantier, le Maître d'Ouvrage sera tenu d'informer sans délai le ministère des Affaires Culturelles de toute découverte archéologique fortuite. Limiter d'effectuer un **Arrosage régulier des pistes de roulement et des zones décapées pour limiter** l'envol de poussière et le dépôt dans l'environnement du chantier notamment sur le monument historique du château de Jonquières.

**Déchets** → Les déchets produits par le chantier seront mis en décharge ou réutilisés sur place si leur nature leur permet.

## V.2. Effets en phase d'exploitation

### V.2.1. Effets sur l'environnement physique

#### ☐ *Le climat*

En raison de sa nature, le projet n'aura aucune conséquence sur le climat local.

#### ☐ *La qualité de l'air*

Le projet de déviation permettra un gain notable pour les populations riveraines des infrastructures existantes du village compte tenu de la déviation d'une partie du trafic routier (et notamment les poids lourds).

Pour les deux habitations situées au niveau du giratoire sud de la déviation, les riverains ne devraient pas subir de détérioration de la qualité de l'air du fait de la réduction des vitesses au droit du carrefour et du fait que la déviation sera sans incidence sur le volume de trafic.

#### ☐ *Le sol*

La réalisation de la section courante se décline en une première partie en tracé neuf puis en une seconde partie au droit d'une voie communale existante reliant la RD141 E1 à la RD130.

L'impact principal sera la suppression des sols cultivés sur l'emprise du projet. Cet impact négatif ne peut être réduit ou compensé sauf à recommander de ne perturber les sols qu'au niveau des seules emprises strictement nécessaires. Les sols décapés seront mis de côté avant d'être réutilisés pour l'aménagement végétal des talus par exemple.

#### ☐ *Écoulements des eaux superficielles et qualité*

Le réseau de collecte des eaux de ruissellement sera de type séparatif entre :

- les eaux des bassins versants naturels ;
- les eaux de ruissellement de plateforme qui seront collectées jusqu'à 3 bassins de compensation.

Par ailleurs, les principes de dimensionnement sont les suivants :

- réseau de plateforme routière dimensionné pour une pluie d'occurrence centennale ;
- réseau d'écoulement des bassins versants naturels dimensionné pour une pluie d'occurrence centennale.

Les fossés de collecte des eaux de la plateforme et les bassins de compensation enherbés permettront de réduire la pollution chronique induite par l'imperméabilisation supplémentaire et piéger une pollution accidentelle.

En cas de pollution accidentelle, les rejets seront collectés par les fossés pluviaux existants puis les bassins de compensation disposant d'un volume mort et vanne martellière pour confiner une pollution pour un accident par temps sec.

#### *Écoulements des eaux souterraines et qualité*

Les principes retenus dans le cadre de l'aménagement routier visant à préserver les eaux superficielles permettront également de protéger les eaux souterraines contre les différents types d'impacts.

### **V.2.2. Effets sur l'environnement naturel**

L'impact principal sur l'avifaune (bruant ortolan) est dû au dérangement et au risque de collision. Compte tenu des impacts potentiels, la reconstitution de haies végétales à l'ouest de la déviation est prévue afin de fournir un refuge à l'espèce.

Concernant le crapaud calamite le risque de fragmentation de l'habitat et de destruction d'individus par écrasement est fort. De fait, il sera mis en place des crapauducs au droit de la zone de présence des crapauds et des dispositifs anti traversées au niveau de la voirie. La réalisation d'une mare temporaire en accompagnement de ces mesures devra être effectuée.

Aucun impact n'est à prévoir vis à vis de la flore et des habitats.

### **V.2.3. Effets sur l'environnement humain**

#### *Le cadre de vie*

La déviation de la RD141 améliorera les conditions de circulation et de sécurité. Les nuisances actuellement générées par les axes traversant le centre du village (bruit, odeurs et émissions atmosphériques, vibrations, encombrements) seront fortement diminuées par la déviation du trafic.

#### *La compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme*

Les documents d'urbanisme des 3 communes, **Jonquières, St-Saturnin-de-Lucian, St-Guiraud, autorisent les équipements d'utilité publique** sur les zonages considérés.

La réalisation des **bassins de compensation** implique des affouillements du sol. Ces 3 bassins sont implantés sur la commune de **Jonquières** dont le règlement des zones affectées autorise les terrassements et affouillements sur sol dès lors qu'ils sont nécessaires à l'exécution d'une autorisation d'urbanisme délivrée sur ces zones.

L'aire d'étude est grevée de plusieurs servitudes qui **ne constituent pas une contrainte supplémentaire au regard des contraintes réglementaires liées à la préservation des monuments historiques, de la ressource en eau potable et de la sécurisation des biens et des personnes vis-à-vis des crues.**

#### *L'occupation du sol*

L'occupation des sols se verra modifiée sur une emprise de 1,46 hectares environ (correspondant à l'infrastructure et aux carrefours). Près de 1,27 ha s'inscriront en site neuf et 0,18 ha au droit de voiries existantes. Ainsi, près de 1,27 ha perdront leur vocation actuelle agricole.

#### *Le bâti et le foncier*

La déviation sur le tronçon à l'étude traverse uniquement des zones agricoles. Le projet n'aura donc pas d'impact sur le développement des zones urbanisées de la commune. Concernant le bâti existant, le tracé retenu n'impacte aucun bâti.

Pour la réalisation du projet, le maître d'ouvrage devra acquérir les parcelles privées sur l'emprise du projet, soit par voie amiable soit par expropriation. Il s'attachera, dans la mesure du possible, à minimiser l'impact sur les exploitations agricoles.

#### *Les activités économiques*

Seule l'activité agricole sera impactée par le projet.

Les propriétaires agricoles seront indemnisés, la procédure d'expropriation liée à la Déclaration d'Utilité Publique prenant en compte non seulement la perte de propriété mais également la perte d'exploitation.

#### *Les conditions de circulation*

**L'aménagement de la déviation de Jonquières** garantira la bonne sécurité des usagers, contrairement à la situation actuelle dans la traversée de Jonquières.

**De plus, le projet de déviation permettra de réduire d'1/4 le TMJA sur la RD 130 et plus de moitié le TMA sur la RD 141 dans le village de Jonquières.** Il permettra de créer de meilleures conditions de circulation tant au niveau de la fluidité que de la sécurité dans le village.

#### *Les réseaux*

Des rétablissements de réseaux sont à prévoir. Les différents concessionnaires ont été intégrés aux études en cours.

#### *L'ambiance acoustique*

Les résultats mettent en évidence **un respect des niveaux sonores réglementaires de jour comme de nuit sur toutes les habitations** réparties le long du tracé.

#### *Le patrimoine culturel*

Le projet d'aménagement de la déviation est localisé au sein du périmètre de protection du monument historique inscrit. Ainsi, l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France est requise au préalable de sa réalisation. L'exploitation de la voie n'appelle aucun effet sur le patrimoine culturel archéologique.

### **V.2.4. Effets sur le paysage**

Les impacts sur le paysage sont peu importants dans la mesure où la voirie s'inscrit au terrain, naturel et présente un calibre correspondant au réseau existant. Le parti pris en termes d'aménagement paysager consiste à conserver le caractère rural du secteur, identifier par des plantations spécifiques les carrefours et intégrer au mieux les bassins de compensation.